

Impôt sur le revenu

chose du genre. Et, de cette façon je pense que nous encouragerions les gens à hypothéquer leurs maisons pour s'acheter toutes sortes d'autres articles qui ne sont pas directement reliés à la production, ni ne pourraient être source de revenu.

Nous pourrions aboutir ainsi à une situation où le sens de la propriété claire et nette d'une maison serait un indice d'une très mauvaise planification fiscale.

Il est difficile d'évaluer le coût exact d'une telle proposition au point de vue de l'impôt, et j'hésite à mettre un chiffre de l'avant. Si, pour administrer le pays, nous avons besoin de 18 ou de 20 milliards de dollars, évidemment que les contribuables doivent payer des impôts. Or, si d'une main nous leur accordons une exonération de l'intérêt sur hypothèque, il faudra sûrement que le montant perdu, qui pourrait être de l'ordre de 500 millions de dollars ou plus, soit récupéré en envisageant d'abolir certaines déductions actuelles, pour les remplacer par celle-là. Je crois que si l'on examine la question de l'impôt sur le revenu, des budgets et des prévisions budgétaires, la proposition n'est pas valable.

Cependant, je tiens à féliciter l'honorable député de Regina-Est d'avoir soulevé ce problème très intéressant, et je crois qu'il est bon que la population du Canada connaisse les arguments invoqués par l'honorable député relatifs à l'habitation, et que l'on fasse également connaître les effets qu'une telle proposition pourrait avoir sur les revenus du gouvernement.

Au fait, il y a toujours deux aspects à ces questions, et je crois qu'il est opportun de permettre aux députés d'exprimer, grâce à des motions comme celle qui est à l'étude, leurs opinions personnelles, et les débattre, afin que les gens puissent en juger, pourvu qu'on puisse récupérer les montants ainsi perdus pour le Trésor.

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais prendre que quelques minutes de ce débat. Je tiens à féliciter le député de Regina-Est (M. Balfour) de la déclaration qu'il a faite en présentant sa motion. Si ce que je viens de dire donne l'impression qu'il a précisé quelque chose dans son discours qui n'était pas contenu dans la motion, c'est exactement le sens que je voulais donner à mes paroles.

Ainsi que les députés le savent, il est arrivé que des motions de cette sorte aient été présentées et que nous ayons posé des questions. Aujourd'hui, cependant, le député de Regina-Est avait prévu ces questions et a indiqué les modalités selon lesquelles il voudrait qu'une telle politique soit appliquée. En particulier, il a fait mention de deux points sur lesquels je le félicite. J'aurais voulu que le député de Laurier (M. Leblanc) ait écouté le discours au lieu de nous donner simplement la réponse qu'il avait préparée.

D'une part, le député de Regina-Est a déclaré que quelque chose du même genre que la mesure proposée dans la motion pourrait être fait pour les locataires. Le deuxième point qu'il a fait ressortir était qu'il devrait y avoir des restrictions sur le montant d'intérêt hypothécaire qui pourrait être réclamé aux fins d'impôt sur le revenu. La question d'une politique qui permettrait de déduire aux fins de l'impôt l'intérêt hypothécaire soulève ces deux problèmes mais, j'approuve le député de Regina-Est, qui a dit clairement qu'il voulait qu'on en tienne compte dans l'élaboration d'une pareille politique. C'est donc bien ce dont il est question lorsque nous parlons de rajustements d'impôt qui permettraient aux gens d'acheter une maison,

[M. Leblanc (Laurier).]

d'en être propriétaires, et non pas tout simplement d'emprunter de l'argent pour acheter des bateaux et ces autres choses dont le député de Laurier a parlé comme subterfuge. Je crois que je commence à m'embrouiller dans mes métaphores. Mais nous parlons d'une politique propre à encourager le particulier à devenir propriétaire de sa maison et à la fois, à donner une aide comparable à ceux qui louent leur logement. A notre avis, cette politique est louable. J'aimerais qu'on y réfléchisse davantage.

Je sais ce qui arrive aux bills et aux résolutions présentés pendant la période d'étude des mesures d'initiative parlementaire. Ce que je dois éviter surtout, c'est de prolonger la discussion et ainsi, faire étouffer le bill. Permettez-moi de répéter encore une fois qu'à mon avis le député de Laurier aurait dû écouter celui de Regina-Est quand il a parlé d'imposer une limite au montant de l'intérêt hypothécaire déductible aux fins de l'impôt. Voilà une disposition qui constituerait certainement un cadeau pour les riches au lieu de répondre à l'objectif prévu.

Bon nombre de députés le savent déjà, certaines provinces ont déjà fait quelque chose à ce sujet. Je le sais parce que je sais ce qui se fait dans deux provinces, c'est-à-dire le Manitoba et l'Ontario. Cela se fait probablement dans d'autres provinces également. On y accorde des déductions applicables à l'impôt foncier. Les conditions diffèrent dans ces deux provinces, mais pas beaucoup. Le Manitoba et l'Ontario ont en effet pris une mesure qui permet aux gens qui paient un loyer de bénéficier d'un dégrèvement analogue à celui dont bénéficient les propriétaires. Ce n'est donc pas une idée saugrenue à propos de laquelle on ne puisse rien faire. Je pense qu'il est temps de considérer cette question au niveau fédéral.

Selon un autre argument invoqué par le député de Laurier, si l'on commence à considérer les dépenses que l'on pourrait déduire aux fins de l'impôt sur le revenu, on ne saura plus où s'arrêter. Si on autorise cette déduction, on en voudra d'autres et encore d'autres et il ne restera bientôt plus de revenu imposable. A mon avis, cet argument n'est qu'un prétexte. Je voudrais également dire que le logement est un besoin fondamental de la vie et que l'idée d'instituer une exemption d'impôt sur le revenu à cette fin n'est pas totalement dénuée de bon sens.

• (1740)

Le prix du logement est tellement élevé que l'on ne peut pas à mon avis exploiter les arguments contre une mesure de ce genre que le ministre sert depuis des années aux députés qui prennent la parole au cours des débats sur les mesures d'initiative parlementaire. Ce problème est devenu des plus sérieux et il faut faire quelque chose. Permettez-moi de dire en toute franchise qu'il y a plusieurs moyens d'y remédier: les crédits fiscaux, les exemptions spéciales pour la propriété ou le loyer d'une maison comme l'exemption générale pour les dons de charité ou une formule comme celle que propose le député de Regina-Est. De toute façon, je pense que la Chambre devrait sérieusement penser à la proposition selon laquelle il faut tenir compte, dans nos modifications d'impôt sur le revenu, du coût d'habitation, qu'il s'agisse de ceux qui louent maison ou ceux qui essaient de l'acheter.

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, au premier abord, on lit la motion du député avec intérêt et, sans aucun doute, on l'approuve. Le problème de cette motion, pour le gouvernement, est que le député n'a pas donné assez de détails. Malgré l'appui que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a essayé de donner, je pense que la motion apporte beaucoup plus de ques-